

Renouvellement de la *Politique canadienne du sport*
Consultations – 2011
Document de travail sur la diversité (populations ciblées)

Contexte

La composition de la société canadienne est diversifiée en termes d'âge, d'origine ethnique, de religion, de culture, de statut socio-économique, d'orientation sexuelle et d'incapacité physique ou mentale et, pour certaines de ces populations, c'est de plus en plus le cas. Cette diversité peut permettre d'améliorer et d'enrichir l'expérience sportive au Canada, mais elle peut aussi être une source d'incertitudes et de préoccupations. La diversité dans le contexte du sport peut avoir une incidence sur l'élaboration de politiques, les infrastructures, l'exécution des programmes, la formation et l'affectation des ressources. Comme on peut le lire dans l'*Analyse du contexte 2010* produite par le ministère du Patrimoine canadien : « Le fait que la société canadienne soit de plus en plus diversifiée pose bien des problèmes aux organismes de sport et à l'exécution de programmes de sport. »¹

Tel qu'il est précisé dans la *Politique canadienne du sport* (PCP) de 2002, le fait que le sport doive être accessible à **tous** les Canadiens fait consensus. Dans ce contexte, il faut élaborer des stratégies afin d'inclure les personnes qui, jusqu'à maintenant, étaient absentes ou sous-représentées sur la scène sportive.

L'un des principes clés énoncés dans la *Politique canadienne du sport* est que le sport est fondé sur l'équité et l'accès : « Le système sportif est accueillant et inclusif, offrant à chacun et à chacune la possibilité d'y participer, peu importe son âge, son genre, son origine ethnique ou culturelle, sa langue, son orientation sexuelle, son degré d'invalidité, sa situation géographique, ou sa situation économique »². Toutefois, malgré cette diversité des points à considérer, la *Politique canadienne du sport* de 2002 est axée sur l'accroissement de la participation des populations sous-représentées : les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées et les minorités visibles. De ces quatre groupes, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont accordé une attention significative seulement aux trois premiers groupes.

L'incidence de la PCS qui vise à améliorer la participation des groupes sous-représentés demeure discutable. Selon le rapport final sur l'évaluation de la PCS, mis à part pour ce qui est des femmes et des filles, aucune donnée de base n'est disponible, et aucune cible n'a été établie dans le cas des trois autres groupes sous-représentés; il est donc difficile d'évaluer les progrès réalisés.

Le renouvellement de la PCS nous permet de revoir nos objectifs pour obtenir un système sportif totalement inclusif ainsi que pour étudier des stratégies appuyant notre vision.

Définitions

¹ Analyse du contexte 2010 : Tendances et enjeux au Canada et dans le sport, groupe des recherches stratégiques, ministère du Patrimoine canadien, août 2010, p. 17 ???

² La Politique canadienne du sport, 24 mai 2002, p. 13

Aux fins de ce document de travail, voici comment est définie la diversité :

La diversité reflète la richesse des différences entre les humains et est reflète les différences visibles et invisibles entre les gens en ce qui a trait, entres autres, au sexe, à l'âge, à l'ethno-culture, au statut socio-économique, aux capacités mentales, cognitives et physiques, à l'orientation sexuelle, aux pratiques religieuses et spirituelles, à la vision du monde, à la situation familiale, aux études, à l'apparence, aux affiliations avec un groupe et aux affiliations avec un organisme.

Le terme « groupes sous-représentés » se rapporte aux populations qui ne sont pas représentées dans le sport au même niveau (%) que dans la société canadienne.

Points généraux à considérer

- Avant tout lorsqu'on se concentre sur l'amélioration de la participation, on constate que le succès est fondé sur une représentation « adéquate », sans égard à la qualité de l'expérience sportive.
- Les politiques favorisant « l'ouverture des portes » qui indiquent simplement que des installations ou des programmes sont offerts à tous ne suffisent pas pour attirer et maintenir des participants provenant de tous les groupes sous-représentés. La différence entre le fait d'être ouvert à tous et de prendre des mesures proactives afin de répondre aux besoins des groupes sous-représentés est importante parce qu'elle a une incidence sur les résultats en bout de ligne.
- Il faut établir des mécanismes, à tous les niveaux du système sportif, pour savoir qui ne participe pas aux sports et pourquoi.

Défis

Les défis relatifs aux enjeux liés à la diversité sont diversifiés et complexes. En voici quelques-uns :

- Manque de données – Les tendances et les chiffres relatifs à la participation sportive chez les adultes handicapés, les groupes ethnoculturels et les Autochtones sont inconnus (rapport d'évaluation sur la PSC, p.20 ???). Comme nous ne sommes pas en mesure de recueillir des données permettant de surveiller et d'évaluer la participation sportive, l'établissement de cibles est un exercice arbitraire et inutile. Nous devons mieux comprendre les obstacles rattachés à chacun des groupes.
- Complexité – L'exclusion ou la sous-représentation peuvent rarement être attribuées à un seul facteur, comme la race, la langue ou le statut socio-économique. C'est plus souvent une combinaison de facteurs qui influent sur la sous-représentation. Les obstacles peuvent varier au sein d'une même population ciblée, d'une personne à l'autre ou d'une région à une autre, alors une seule population ciblée ne peut pas être traitée comme un groupe homogène global. De plus, une personne peut appartenir à deux ou plus de deux groupes sous-représentés. La sous-représentation peut être le résultat de la discrimination, d'un problème d'accessibilité ou d'un manque d'engagement actif – et chaque cause nécessite une solution différente.
- Priorités différentes – Le désir de cibler des populations particulières peut varier en fonction de la région, du sport, mais aussi du niveau d'engagement au sein du système sportif (p. ex. les femmes peuvent être sous-représentées dans les postes

d'entraîneurs au niveau des performances élevées, mais peuvent être adéquatement représentées au niveau des participantes).

- Représentation – Soit de multiples organismes représentent les intérêts d'un groupe sous-représenté précis, soit il n'y en a aucun qui le fait. Par exemple, aucun organisme national ne représente les intérêts des minorités visibles dans le sport.
- Capacité – Les organismes de sport bénévoles peuvent manquer de ressources, de connaissances et d'expertise, ou bien ne pas être engagés à l'égard de l'établissement et de la mise en œuvre de stratégies pour l'inclusion des groupes sous-représentés.

Approches possibles et points à considérer

Étant donné les défis susmentionnés, la tâche de concevoir un système sportif totalement inclusif doit incomber tant aux gouvernements qu'aux organismes de sport. Les approches suggérées suivantes, qui ne sont en aucun cas exhaustives, visent à stimuler la réflexion et la discussion :

1. Approche « fondée sur les endroits » ou à aspects multiples
On essaie de répondre aux besoins de tous les groupes, mais cela est fait par différents intervenants et/ou à différents niveaux ou à différents degrés, en fonction des circonstances particulières de chaque groupe (p. ex. une communauté de la côte ouest pourrait choisir de mettre l'accent sur l'accroissement de la participation de la population asiatique, alors qu'une communauté de l'Atlantique pourrait décider de consacrer ses ressources à l'engagement des jeunes à risque ou des personnes handicapées).
Points à considérer :
 - La souplesse de l'organisme ou de la compétence en ce qui a trait à l'établissement des priorités et à l'affectation des ressources;
 - Le défi que représente la collecte de données à l'échelle du pays et l'établissement d'objectifs mesurables globaux;
 - La nécessité d'avoir un mécanisme pour assurer le suivi des progrès des divers groupes;
 - La capacité des organismes d'évaluer les personnes laissées pour compte dans les zones qu'ils desservent;
 - La possibilité de répondre aux besoins des personnes qui appartiennent à plus d'un groupe sous-représenté.
2. Cibler des populations précises
En utilisant ce modèle, tous les partenaires accordent la priorité aux mêmes populations cibles, comme c'était le cas dans la *Politique canadienne du sport* de 2002.
Points à considérer :
 - La possibilité de collaborer pour établir des stratégies communes ou complémentaires et de regrouper les ressources;

- La nécessité d'établir des critères et des paramètres pour déterminer quels groupes devraient être ciblés;
- La possibilité que certaines populations restent en marge des autres;
- Le fait que les organismes qui adoptent la PCS s'engagent à répondre aux besoins des populations prioritaires ciblées, qui peuvent ne pas faire partie de leurs priorités.

3. Accent mis sur les obstacles

Cette approche est axée sur les obstacles critiques rattachés aux divers groupes. Par exemple, si on détermine que les coûts, le transport et la discrimination sont les obstacles les plus importants à la participation sportive, la stratégie serait axée sur la façon de franchir ces obstacles.

Points à considérer :

- La possibilité de pallier à la sous-représentation de différents groupes en même temps;
- Il faut faire une recherche pour valider quels sont les obstacles les plus importants;
- La stratégie pour franchir un obstacle précis varie selon l'environnement;
- Une approche en collaboration et la possibilité de regrouper les ressources;
- La possibilité de répondre aux besoins de personnes qui appartiennent à plus d'un groupe sous-représenté.

Questions en vue de réflexion

- Dans quelle mesure l'objectif visant à améliorer la participation sportive des groupes sous-représentés est-il important pour votre organisme? Veuillez expliquer.
- Est-il nécessaire de répondre aux besoins de tous les groupes qui sont actuellement sous-représentés, ou bien des groupes prioritaires peuvent-ils être établis? Pourquoi?
- Si on établit des groupes prioritaires, quels critères ou paramètres devrait-on utiliser pour savoir lesquels établir?
- Les groupes prioritaires devraient-ils être les mêmes pour tous les gouvernements et les organismes de sport, ou bien une approche plus axée sur le contexte devrait-elle être adoptée en fonction des données démographiques dans une communauté ou un sport en particulier?